

M. le Chef du DE



AMBASSADE DE SUISSE

M. le Chef du DE

M.

Politique, Berne
R.P. No. 3

Londres, le 15 février 1967

Traité de non-prolifération nucléaire

Au cours des douze heures de discussion que MM. Wilson et Kosygin ont eues la semaine dernière à Londres, l'élaboration d'un traité de non-prolifération fut celui des grands problèmes multilatéraux sur lequel les points de vue se sont le plus rapprochés. L'un de mes collaborateurs s'est rendu auprès du fonctionnaire compétent du Foreign Office pour connaître la position britannique sur ce point qui touche de près un pays de neutralité armée comme la Suisse.

Le Gouvernement britannique attache la plus haute importance à ce traité. Il le considère comme une indispensable première étape de stabilisation de l'équilibre nucléaire. Dans une deuxième étape, plus utopique, l'on tentera d'arriver à un désarmement général des armes nucléaires dans le monde. Les ministres britanniques ont constaté avec satisfaction, lors de la visite officielle du Président Kosygin en Grande-Bretagne, que l'U.R.S.S., pour des raisons parfois différentes des siennes, avait maintenant adopté en la matière une position analogue à la leur et à celle des Américains. Les espoirs d'arriver à un accord au cours de la prochaine réunion de la conférence du désarmement à Genève, la semaine prochaine, peuvent donc être jugés avec un certain optimisme.

En 1966, les discussions sur le traité de non-prolifération se sont tenues à deux, entre les Russes et les Américains. Les Anglais ont cependant régulièrement été tenus au courant. Le projet du traité a ensuite été discuté

./.

Dodis



les 1er et 7 février dernier au sein de l'OTAN. Les pays de cette organisation, notamment la République Fédérale d'Allemagne, ont eu la possibilité d'y faire des remarques. De l'avis du Foreign Office et de l'Ambassade des Etats-Unis ici à Londres, les opinions exprimées ont, dans l'ensemble, été plutôt positives. Tous voulaient cependant obtenir l'assurance qu'un éventuel préalable demandé par les Russes ne modifierait en rien les arrangements bilatéraux de consultation et les décisions, si importantes pour les non nucléaires, prises en décembre dernier au sein de l'OTAN concernant le "Nuclear Sharing". Le Foreign Office estime que tel ne sera pas le cas. Il prévoit que les Soviétiques se limiteront à de violentes attaques publiques desdits arrangements, mais n'en feront pas un obstacle à la conclusion du traité de non-prolifération. Leurs raisons en seraient actuellement les suivantes:

1) L'U.R.S.S. veut à tout prix empêcher la République Fédérale d'Allemagne de disposer d'un armement nucléaire. M. Kosygin l'a répété avec force à plusieurs reprises lors de sa visite en Grande-Bretagne. Les raisons semblent en être à la fois affectives (la crainte d'un réveil national-socialiste en Allemagne) et politiques. Le traité de non-prolifération remplit ce but puisqu'il lui donne un moyen indirect de contrôle. D'abord, il faut qu'il soit effectivement signé par la RFA, mais les Russes ont déclaré d'ores et déjà qu'ils mettront tout en oeuvre pour que tel soit bien le cas.

2) Par le moyen d'un tel traité, l'U.R.S.S. espère pouvoir semer la discorde parmi les pays membres de l'OTAN. En effet, comme les contrôles prévus par le traité de non-prolifération seront vraisemblablement effectués par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à Vienne, une organisation mondiale, et qu'EURATOM, de son côté procède déjà depuis des années à des contrôles pour ses membres, il y aura fatalement des frictions.

- 3 -

3) Autrefois, eu égard à la Chine, l'U.R.S.S. n'aurait pas pu négocier un tel traité avec les pays occidentaux. La virulence de la dispute avec ce pays la dispense présentement de toute prévenance.

4) L'U.R.S.S. se rend compte que le danger de prolifération est actuellement surtout grand en Asie (Inde, Pakistan, Japon). Elle veut donc, par ce traité, se protéger dans cette partie du monde.

Les autorités britanniques se rendent bien compte que plusieurs pays ne possédant pas d'armement nucléaire désapprouvent l'idée même d'un traité de non-prolifération. Ils n'y adhéreront donc que si certaines garanties leur sont données par les puissances nucléaires. Le Foreign Office répond comme suit aux principales objections ou remarques à ce jour formulées par la République Fédérale et d'autres:

- Certains milieux gouvernementaux et parlementaires d'Outre-Rhin ont exprimé l'opinion que la République Fédérale devait être autorisée à fabriquer des engins nucléaires destinés à l'usage civil. La Grande-Bretagne s'y oppose. En effet, le principe de déclenchement d'une telle explosion est identique à celui d'une bombe atomique. Pour des raisons évidentes un tel état de fait ne saurait être toléré en République Fédérale.

- En compensation de ce renoncement volontaire demandé aux pays non nucléaires hautement industrialisés, la Grande-Bretagne s'engage à effectuer pour ceux-ci, à un prix raisonnable, les explosions nucléaires à but civil qu'ils pourraient envisager de faire. Des arrangements pourront également être conclus pour mettre les non nucléaires au bénéfice des "retombées technologiques" inhérentes à tout programme de fabrication d'engins nucléaires.

./.

- 4 -

- Cette fabrication mise à part, aucune entrave ne devra être mise au développement de la recherche effectuée sous contrôle de l'AIEA dans les autres domaines nucléaires (construction de centrales nucléaires électriques par exemple). En principe, un contrôle international devrait être accueilli favorablement par des pays comme la République Fédérale puisqu'il contribuera à éliminer la suspicion que les Soviétiques portent actuellement à l'encontre de tels projets.

2
- Pour obtenir l'adhésion du plus grand nombre possible de pays non nucléaires, les "Beati possidentes" s'efforceront, de leur côté, de restreindre leurs expériences et de réduire leur arsenal nucléaire.

- Une autre raison devrait inciter les non nucléaires à signer le traité. En effet, l'un de ses buts est le contrôle du développement atomique dans les pays non nucléaires. Grâce à lui, ceux-ci n'auront donc plus à se lancer réciproquement dans une coûteuse surenchère atomique.

Pour le moment, la position individuelle des pays non nucléaires, et plus particulièrement celle de la République Fédérale, est encore ouverte. Ce dernier pays, fidèle membre d'EURATOM, se rend bien compte que sa signature du traité signifierait probablement la fin de cette organisation. Encouragé par la France, il s'en est donc publiquement un peu distancé.

De l'avis des Britanniques, l'accord qui semble se faire peu à peu entre les Trois Grands laisse pourtant supposer que l'on arrivera prochainement à un compromis acceptable et que les pressions exercées pour qu'il soit signé par les Allemands seront grandes. Le Foreign Office réalise cependant que

- 5 -

toute la question du traité de non-prolifération, au sujet de laquelle le Gouvernement britannique s'est maintenant engagé à fond, ne facilitera pas son accession aux Communautés Européennes.

Le Chargé d'affaires a.i. de Suisse:



- ✓ Annexe: Article du journal "The Guardian" du 11 février 1967 contenant le texte du projet de traité de non-prolifération.